

ARRETE N° 23/2019
FETE DU FOUR

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation de la fête du Four les samedi 31 août 2019 et dimanche 1^{er} septembre 2019,

Vu la demande de l'association Traditions Meusiennes en date du 8 août 2019,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits du samedi 31 août 2019 à 10 heures au dimanche 1^{er} septembre 2019 à 22 heures **rue du Capitaine Marlin** depuis le n°8 jusqu'à son intersection avec la rue du Tilleul, **rue de l'Eglise, rue du Château** depuis la rue de l'Eglise jusqu'à la grange de Traditions Meusiennes, **rue du Tilleul et devant la mairie.**

ARTICLE 2 : L'accès à ces voies sera laissé aux véhicules de secours et aux piétons.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Les demandeurs
- Les riverains
- Affichage.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 12 août 2019.

Le Maire,



Jean-Claude DUMONT.

